



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 20 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé salle du Conseil Municipal, en Mairie d'Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Thierry PRIEUR, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Marie ARNOULT, M. José BONY, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PEGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Sylvain GILLET, M. Guillaume HELLOCO, Mme Régine MALASSIGNÉ, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, M. Denis CHARBONNIER, Mme Sylvie LADRANGE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Alain OFFROY, Mme Elisabeth JOURDAIN, M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, Mme Evelyne LAUNAY, M. Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI.

Absents Excusés : Mme Nathalie SUPPLY a donné pouvoir à M. José BONY, M. Marc LÉONARD a donné pouvoir à M. Thierry BOUTARD, Mme Marie-France HUREAU a donné pouvoir à Mme Elisabeth JOURDAIN, Mme Mélanie THOMAS a donné pouvoir à M. Guillaume HELLOCO, M. Alexis LAMOUREUX a donné pouvoir à Mme Marie ARNOULT, M. Rémi LEVEAU a donné pouvoir à Mme Evelyne LAUNAY.

Secrétaire de Séance : M. Bernard PEGEOT.

M. BOUTARD : On va peut-être commencer mes chers collègues si vous voulez bien. Mes chers collègues, on va commencer le conseil. Si vous voulez bien vous asseoir. Mesdames, Messieurs, je vais vous demander de vous installer. Si vous voulez bien, nous allons commencer le conseil. Je vais vous donner donc lecture des pouvoirs. Mme Nathalie SUPPLY a donné pouvoir à M. José BONY, M. Marc LÉONARD me donne pouvoir, Mme Marie-France HUREAU a donné pouvoir à Mme Elisabeth JOURDAIN jusqu'à son arrivée, Mme Mélanie THOMAS a donné pouvoir à M. Guillaume HELLOCO, M. Alexis LAMOUREUX a donné pouvoir à Mme Marie ARNOULT, M. Rémi LEVEAU a donné pouvoir à Mme Evelyne LAUNAY. C'est tout pour les pouvoirs. Comme vous l'avez vu, nous n'avons que deux délibérations à ce Conseil Municipal, qui est essentiellement dédié au Plan Prévisionnel des Risques d'Inondation.

La première délibération sur les Affaires Générales, avec l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021. Je n'ai reçu de votre part aucune modification. Y-a-t-il des remarques ce soir ? Madame BÉCHET.

Mme BÉCHET : Oui bonsoir. On n'avait juste une petite question en revenant sur la Duck Race qui a été abordé en fait dans ce Conseil Municipal, dans la mesure où Monsieur BONY a présenté la délibération sur cette Duck Race et a voté pour celle-ci, nous aimerions faire la transparence, en

tout cas connaître les liens entre Monsieur BONY et le GanG37 pour être rassurés sur l'absence de conflit d'intérêt.

M. BOUTARD : Alors Madame, c'est pas une modification du procès-verbal du Conseil Municipal, c'est une demande d'information complémentaire, je vous invite à m'écrire et je vous donnerai réponse sur la situation de Monsieur BONY dans le cadre de la Duck Race. Mais en tout cas, ce n'est pas une modification du procès verbal. Y-a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Qui dans la salle est contre ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vais appeler mes collègues qui sont en visio à se prononcer. Monsieur HELLOCO, vote pour ?

M. HELLOCO : Tout à fait.

M. BOUTARD : Madame GUERLAIS ? Aussi. Madame ARNOULT ? Tout le monde vote pour, pour ceux qui sont branchés. Madame MOUSSET que l'on ne voit pas, j'ai besoin d'entendre sa voie.

Mme MOUSSET : Oui, vous m'entendez ?

M. BOUTARD : Oui très bien.

Mme MOUSSET : Je n'arrive pas, je ne sais pas ma caméra ne s'allume pas, pas de problème je vote pour.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Donc l'unanimité des votes pour cette délibération. Merci.

DÉLIBÉRATION

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021

Le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que les procès-verbaux des précédentes séances du Conseil Municipal sont approuvés et signés lors de l'une des séances suivantes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ♦ D'approuver le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021,
- ♦ Et de le signer.

POUR: 33

CONTRE :

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Je vais donc passer à la délibération numéro 2 de ce conseil, sur l'Urbanisme. Nous avons eu une Commission Générale avant, par les services de l'Etat sur l'explication des modifications du PPRI, c'est-à-dire du Plan Prévention des Risques d'Inondation du Val de Cisse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté en date du 19 novembre 2018 prescrivant la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation du Val de Cisse ;

Vu l'arrêté n°15-21 du 10 novembre 2021 portant prorogation de l'arrêté du 19 novembre 2018 prescrivant la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation du Val de Cisse ;

Vu le porter à connaissance de la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val de Cisse ;

Vu la période de concertation du 16 novembre 2021 au 31 janvier 2022, et notamment l'exposition et les différentes réunions publiques qui ont pu avoir lieu ;

Considérant le dossier de concertation de l'avant-projet de PPRI de novembre 2021 ;

Dans le cadre de la phase de concertation, et nous sommes bien dans une phase de concertation et non pas de vote définitif du PPRI, je le redis, puisqu'il y aura ensuite l'enquête publique, puis le PPRI qui nous sera envoyé et là, nous revoterons sur le PPRI définitif. Dans le cadre de la phase de concertation, la Ville d'Amboise souhaite émettre les avis suivants :

- **Sur l'Ile d'Or :**

L'objectif de la Ville d'Amboise est de pouvoir reconfigurer le site de l'Ile d'Or, afin de valoriser les espaces naturels et la biodiversité, tout en prenant en compte la valorisation du patrimoine bâti (Chapelle Saint Jean), la reconfiguration des espaces sportifs et de loisirs, mais également en poursuivant le développement du camping.

Or l'avant-projet de règlement classe l'Ile d'Or en zone AEM. Il en résulte en particulier que les structures provisoires autorisées ne doivent pas permettre l'hébergement, empêchant toute évolution du camping. Sa montée en gamme ne peut être envisagée sans offrir de nouveaux hébergements.

Il est indispensable que soit pris en compte le bâti existant, la présence du pôle touristique et des équipements sportifs. C'est la raison pour laquelle nous demandons en particulier que des structures d'hébergement soient permises, dès lors qu'il s'agit de structures démontables en 48h.

Conscient des enjeux liés au PPRI du Val de Cisse, la Ville mènera ses projets dans le respect des préconisations environnementales tout en permettant de conserver la mixité des usages sur ce site emblématique.

La zone AEM sur la partie urbaine de l'Ile d'Or n'autorise plus d'extension et d'annexe pour les constructions existantes. Cela pourrait être préjudiciable pour les habitants de cette Ile et l'évolution de leur patrimoine.

- **Deuxième point, Zones d'activité en zone inondable**

La zone BZDE, c'est à dire classification B et Z c'est zone de dispersion de l'énergie, correspond à la zone inondable déjà urbanisée (B) hors centre urbain. Il s'agit d'une zone de danger nouvellement identifié par rapport au PPRI approuvé en 2001. Cette zone de danger est appelée zone de dissipation de l'énergie.

La zone BZDE-Act, c'est-à-dire activité, correspond aux zones d'activité en BZDE sur les communes de Nazelles-Négron et Pocé-sur-Cisse. Une partie (parcelle BL 261) est également concernée par cette zone.

Ainsi des règles spécifiques peuvent s'appliquer sur ces deux zones d'activité, en sus des règles applicables dans toute la zone BZDE.

Les parcelles BM 183 aujourd'hui propriété de Maison.fr, BM 351Lidl, pour moi ce n'est pas Lidl c'est Aldi, BM 352 (Ancien bâtiment d'activité) sur la commune d'Amboise correspondent à un secteur caractérisé par la présence d'activités commerciales, ainsi que sur la commune de Pocé-sur-Cisse Intermarché, Gémio, Bricomarché, But et les autres, dans la continuité géographique de la zone d'activité du Prieuré. Il est important pour le maintien de l'équilibre nord-sud du territoire communautaire que ces activités commerciales puissent continuer de se développer sans être contraintes de se déplacer, ce qui aurait pour conséquence de multiplier les zones de friches.

C'est pourquoi nous demandons l'extension de la zone BZDE-Act à ce secteur commercial.

En effet, il est possible de démolir et reconstruire sur des parcelles différentes dès lors que la démolition et la reconstruction se situent toutes les deux en BZDE-Act. Pour les élus, c'est ce qui vous a été expliqué par Monsieur le Directeur Départemental, c'est-à-dire la possibilité de pouvoir démolir un bâtiment pour pouvoir offrir cette capacité d'emprise au sol à une autre activité dans la même zone. Ce qui voudrait dire par exemple, sur ce que nous demandons, pour Maison.fr où le bâtiment c'est-à-dire le sillot sur lequel est toujours inscrit CAT va être démoli, que nous puissions utiliser cette capacité de construction en emprise au sol pour le même secteur mais pas en hébergement, en activité commerciale. En activité commerciale. Puisque là, on est en BZDE on le reste. Il est hors de question de construire.

- **Et ensuite, le hangar route de Tours / rue de Choiseul**

Il en est de même pour des parcelles situées route de Tours dont les bâtiments à usages d'activités n'ont pas été pris en compte dans le PPRI. Elles sont actuellement situées en zone BZDE. Il serait souhaitable de les intégrer à la zone BZDE-Act. Je rappelle que dans les zones BZDE, on ne peut construire que au dessus des plus hautes eaux connues. Pas BZDE-act, BZDE tout court.

- **Enfin, pour la Friche Mabile**

La friche Mabile, grande unité foncière sur la commune d'Amboise et de Nazelles-Négron et dont le propriétaire est la Communauté de Communes du Val d'Amboise, se situe en partie en zone BZDE-Act et BF-Act.

Vous constaterez sur les photos jointes ci-après que les bâtiments en front de Loire situés le long de la Départementale n'ont pas de caractère industriel mais plutôt commercial et de logement.

Il est important que le PPRI ne puisse pas obérer les projets futurs d'aménagement sur le site.

Pour cela, la commune souhaiterait que soit revu, soit le périmètre de zonage de la CZDE afin d'intégrer ces bâtiments en front de Loire qui jouxtent des bâtiments aujourd'hui réhabilités et à usage de logements, soit de permettre dans la zone BZDE-Act la possibilité de créer de l'hébergement par démolition-reconstruction et changement de destination.

- **Remarque d'ordre réglementaire :**

Revoir pour les zones BTF, BF et BM l'article 4-1 la possibilité de logements supplémentaires qui ne sont pas autorisés dans le cadre des constructions existantes alors que dans les articles 3-1 et 3-2 les constructions nouvelles à usage d'habitation pour un ou plusieurs logements sont autorisées.

Voilà mes chers collègues quels sont les avis de la Ville d'Amboise. Maintenant le débat est ouvert et la première question, Monsieur VERNE.

M. VERNE : Merci Monsieur le Maire, alors je vais lire un texte parce que malheureusement, dans les comptes-rendus comme c'est retranscrit comme c'est retranscrit oralement, quelqu'un qui lira dans trois quatre ans n'y comprendra absolument rien à ce qui se dit, de ce qui se trouve...

M. BOUTARD : C'est vrai que c'est un langage un peu administratif.

M. VERNE : On n'y comprend absolument rien. Nous avons, concernant cet avis à donner sur le Plan Prévention des Risques Inondation Val de Cisse, des positions et des ...*Inaudible*...tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme, même si on a bien compris comment cela allait fonctionner et l'avis définitif donné, nous avons une Commission Générale suivi du Conseil et à priori aucun travaux en Commission Urbanisme, la période de concertation se tiendra régulièrement et vous aviez indiqué les dates, mais aucun travail entre élus d'Amboise et aussi les élus des autres communes concernées. Puisque vous avez évoqué Nazelles-Négron et Pocé sur Cisse. Avant de donner notre avis, il est absolument nécessaire et indispensable de connaître le leur. Nous avons bien peur que cette dynamique territoriale nécessaire au développement de notre bassin de vie n'existe plus.

Cette délibération proposée est mal rédigée, peu explicite, on indique un Lidl, vous l'avez corrigé en lisant la délibération, on indique un ancien bâtiment d'activités certainement anciennement PRESTAL, les plans sont insuffisamment détaillés et il faut relire la délibération plusieurs fois...ah il y a une personne supplémentaire mais c'est interdit en Conseil Municipal (rires de l'assemblée). Vous ne l'indiquerez pas au compte-rendu s'il vous plaît.

M. BOUTARD : Si nous l'indiquerons. (Rires de l'assemblée).

M. VERNE : Il faut la relire plusieurs fois afin de décrypter votre avis que vous partagez certainement avec nous-même et je l'espère. Vous demandez l'extension de l'hébergement pour le camping, la possibilité d'extensions et d'annexes pour les constructions existantes sur l'Île d'Or, et d'étendre la zone BZDE type Act à la Friche Mabilles. Sur le fond, comme vous devez le savoir, la zone de dissipation de l'énergie et l'aléa le plus élevé du risque inondation est la destruction du bâti en cas de rupture de digue. C'est ce qui nous a été exposé effectivement par le DDT et son adjointe. Les objectifs de l'Etat pour cette zone sont très explicites : diminuer la population exposée au risque, en n'autorisant pas de nouvelles constructions à l'usage d'habitats, réduire la vulnérabilité du bâti existant, limiter l'imperméabilisation des sols, permettre la réalisation de grands projets de réduction de la vulnérabilité du territoire.

Manifestement, cet avis, votre avis propose l'inverse. Vous avez voté la taxe GEMAPI pour les habitants du territoire, dont les amboisiens, ce que vous avez évoqué tout à l'heure en Commission Générale. Où en sont les travaux indispensables à la résilience du territoire en cas d'inondation ?

Nous vous rappelons qu'en matière d'urbanisme nous ne sommes plus, et cela depuis très longtemps, sur une logique de si cela arrive mais bien cela va arriver. Les fréquences de catastrophes climatiques et le réchauffement climatique sont aujourd'hui totalement factuels. Quelles sont les perspectives d'investissement en matière de sécurisation des sites en zone inondable et quels seront les coûts pour les amboisiens ? Je note les perspectives effectivement de taux de la taxe GEMAPI.

Ces deux points pour le moins sont essentiels pour émettre un avis tel que celui que vous proposez en augmentant la sécurité des biens et des personnes.

Concernant l'Île d'Or, le camping et la possibilité d'extension, vous mettez en avant un préjudice sans donner aucun argument. Encore une fois, votre avis n'a aucun sens. Le point essentiel sur lequel il faut travailler et je l'ai expliqué tout à l'heure, c'est la requalification des digues de l'Île d'Or qui n'en sont pas. Cette requalification permettrait de profiter d'aménager la route qui amène le flux de véhicules au camping. S'agissant d'une digue, aujourd'hui nous ne pouvons y faire quoi que ce soit. Vous proposez donc des risques supplémentaires sans compensation ni diminution demandées par l'Etat.

La force d'un territoire c'est de pouvoir proposer de l'emploi et plus particulièrement celui qui nous va bien, de l'emploi à impact positif pour notre bassin de vie.

Nous revenons très rapidement sur l'histoire mais vous l'avez, on l'a évoqué tout à l'heure, quatre zones d'activités pour un territoire de 30 000 habitants c'est de la folie pure et un coût exorbitant pour les habitants, d'autant que trois ne peuvent plus se développer compte tenu de leur situation en zone inondable. Malgré tout, nous n'avons eu de cesse de leur permettre de préserver une distance, cela a nécessité de nombreuses réunions avec les services préfectoraux et de la DDT à l'époque pour préserver chaque personne morale qui a une entreprise a une vie et nous espérons que pour la plupart elles se pérennisent et se développent. Voilà pourquoi il est important d'avoir un parcours résidentiel d'entreprises permettant à moyen ou long terme de s'installer à la Boitardière en préservant ainsi l'emploi et l'attractivité de notre territoire. Vous nous proposez d'augmenter les risques tant sur le plan des personnes en matière d'habitat que les entreprises. Concevez que pour nous cela est irrecevable. D'autant plus que nous ne nous avez toujours pas présenté un projet politique global digne de ce nom et que vous nous proposez uniquement de la politique à la petite semaine. Cela augure des difficultés grandissantes et certaines pour les habitants de notre territoire. Vous l'avez compris, nous voterons contre cet avis d'un autre siècle.

M. BOUTARD : Merci Monsieur VERNE de vos propos élogieux. Venant de votre part, je les prends comme tels. En tout cas. Et je vous en remercie.

Je ne reviendrai pas sur l'histoire de la Communauté de Communes et de l'état dans lequel nous l'avons trouvé. Effectivement, la taxe GEMAPI n'avait pas encore été mise en place. Nous l'avons mise en place. Que vous me demandiez aujourd'hui des comptes sur ma gestion du risque inondation, je trouve que c'est un peu osé. Mais vous avez raison de le faire, votre rôle d'opposant est là.

Je tiens à vous le dire en tout cas, notre Communauté de Communes n'adhérait pas à l'Etablissement Public Loire, c'était la seule et la dernière Communauté de Communes à ne pas adhérer. Nous avons, depuis le début de ce mandat, en ce qui me concerne et le vice-président en charge des digues de la Loire et de la GEMAPI plus particulièrement, mais on pourrait parler de la gestion de l'Amasse en plein centre-ville, on pourrait en parler risque d'inondation fort...

M. VERNE : On peut en parler.

M. BOUTARD : Depuis trente ans, on nous promet des travaux qui n'ont jamais été faits. Nous allons les engager. Oui. Nous allons les engager. Donc je vous demande de faire comme j'ai fait, je vous ai écouté patiemment votre litanie de compliments. Oui, GEMAPI il faut le gérer et vous savez très bien que nous devons le gérer d'ici 2024, nous avons adhéré à l'Etablissement Public Loire, l'entière des Communautés de Communes se sont rassemblées déjà à plusieurs occasions pour travailler justement sur nos 24, mais pas uniquement, nous ne sommes pas les seuls dans un projet commun de travail et je tiens à vous faire savoir que si l'Etat, aujourd'hui, prendra à sa charge 80% de ces travaux, ça ne s'est pas fait par l'opération du Saint-Esprit, et je pense y avoir largement contribué. Largement contribué. Ne sous-estimez pas votre Maire et votre Président, au moins pour l'intérêt de la ville.

Sur les points que vous dites, je ne pense pas qu'une délibération avec un nom de commerce entre parenthèses fasse que la délibération soit approximative et mal rédigée. N'exagérons rien, on en a vu d'autres des délibérations avec parfois des erreurs de style, elles n'ont pas pour autant un caractère irrecevable. Les points qui sont abordés ont déjà été travaillés avec d'autres communes, avec les communes concernées d'ailleurs, qui concernent Pocé, qui concernent Nazelles. Vous imaginez bien que nous ne sommes pas arrivés ce soir sans avoir travaillé à la Communauté de Communes, d'ailleurs avec les services de l'Etat. Je tiens à rappeler et à rappeler au public, que vous

pouviez assister vous-même à quatre réunions publiques de présentation, que ce dossier qui est là était à disposition à l'Hôtel de Ville, que vous aviez aussi la possibilité d'y travailler puisqu'il y avait les liens sur le site de la Préfecture.

En tout cas, nous sommes sur une première phase et ne faites pas croire que ce soir nous allons voter le PPRI définitif. Donc les étapes de ...

M. VERNE : ...c'est un avis, c'est un avis qu'on donne...

M. BOUTARD : On donne un avis sur un porté à connaissance. Maintenant, il y a enquête publique. Il n'est pas encore trop tard pour travailler. Loin de là, loin de là. Et ça c'est d'ailleurs tout le rôle de l'enquête publique. Aussi. Donc, ne nous trompons pas. L'avis que nous donnons sur les différentes zones n'est pas incongru.

Dans le cadre de la négociation, avec les services de l'Etat, puisque nous allons être et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires vous l'a dit tout à l'heure, un territoire innovant sur cette partie démolition/reconstruction. On peut donc se satisfaire de ce travail que nous avons fait ensemble, de se dire où quelques entreprises, celles qui ont les engagements les plus lourds c'est-à-dire du matériel difficilement déplaçable, des activités à fort niveau d'employabilité, qu'elles ne puissent pas et même si dans d'autres temps certaines sont restées, d'autres sont allées se développer ailleurs. La plus surprenante c'était LESTRA qui aujourd'hui a sa zone de stockage à Château-Renault. Donc il y a eu des entreprises qui ont fait le choix de se développer ailleurs.

Nous sommes je crois dans la démarche la plus simple et la plus claire de soutenir nos entreprises et la discussion a eu lieu puisque j'ai demandé moi-même à ce qu'il y ait, avec les services de l'Etat une réunion spécifique pour les entreprises, pour leur expliquer, pour voir leur avis. Donc un travail a été fait, je vous rassure.

En ce qui concerne la jonction Amboise/Pocé, il y a là aussi la possibilité puisqu'il y a une forte demande, entre autres de FAREVA, d'extension de bâtiments. Voilà, j'ai vu le président de FAREVA, on doit se revoir. Là aussi, il y a beaucoup d'emplois à la clef. Donc il faut qu'on y travaille sur à la fois cette possibilité de démolition/reconstruction mais aussi de construction dans des conditions respectant les plus hautes eaux connues.

Et enfin, vous disiez tout à l'heure, nous vivons avec le risque mais nous ne vivons pas qu'avec ce risque de PPRI. Et c'est sur d'autres risques que nous devons aussi travailler. Les écoulements d'eau des plateaux qui y a travaillé ? Nous allons y travailler.

Les risques liés à l'Amasse dont vous parliez tout à l'heure mais aussi à la Cisse, il n'y a pas que la Loire.

Et puis il y a aussi le risque sécheresse et le risque grande sécheresse, grosse période de pluie. On l'a vue avec un certain nombre d'habitats qui se fissurent donc nous avons un travail de fond et il se mène. Je vous rassure si j'ai besoin de vous rassurer.

Voilà en tout cas les propositions qui sont faites ont déjà été vues avec les services de l'Etat et entre autres pour l'Île d'Or, vous avez entendu Madame l'adjointe du Directeur Départemental déjà donné un accord de principe.

Sur Mabile, nous sommes allés hier d'ailleurs avec Monsieur LAMOTTE le directeur et Madame la Préfète voir sur site, et ils ont convenu que nous étions dans la continuité urbaine d'ailleurs du centre d'accueil et du reste, et sur une toute petite parcelle donc là on ne demande que le reclassement de cette petite parcelle. Pas sur les parties basses à activités ce qui n'a pas l'air de choquer les services de l'Etat jusqu'à aujourd'hui.

Et en ce qui concerne la route de Tours, c'est là aussi dans un simple principe qui est que, comme le disait un de nos collègues tout à l'heure, avant il n'y avait pas de risque d'inondation. Il y a un risque d'inondation. Je l'entends. Je dis simplement sur cette partie-là aussi, pour ne pas empêcher

et avoir des friches demain, et bien d'avoir cette possibilité de démolition/reconstruction. L'habitat sur cette partie ne pourra dorénavant être construit que au dessus des plus hautes eaux connues comme cela a été indiqué.

Donc, rien n'est incongrue. Les choses ont déjà été discutées et réfléchies avec les services de l'Etat.

J'entends votre côté parfois excessif, je vous pardonne, et j'espère que les uns et les autres, dans le cadre de l'enquête publique, nous pourrons continuer à travailler sur ce dossier. Mais en tout cas, dans cette période de la Covid, nous avons maintenu les quatre réunions publiques et nous avons aussi offert la possibilité aux chefs d'entreprises de s'exprimer, ce qu'ils n'avaient jamais eu.

Y-a-t-il une autre question ou remarque ? Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Alors j'ai quand même quelques points beaucoup en accord avec ce qui a été dit par Monsieur VERNE tout à l'heure, que le premier, en tout cas le premier point qui diffère peut-être de lui parce que j'étais présente le 11 janvier à Pocé donc j'ai je je dois dire le regret que j'ai eu de vous entendre diminuer le risque après la présentation des services de l'Etat et je ne suis pas la seule parce que différentes personnes de l'assemblée ont pu noter que vous que votre premier discours était justement de dire tout à fait le contraire de ce qu'annonçaient les services de l'Etat c'est-à-dire il n'y a pas de risques, il n'y a aucune peur à avoir. Bon moi je trouve ça un peu incohérent.

Sur les autres choses, pour rejoindre ce qu'a dit Monsieur VERNE, nous regrettons évidemment d'être, de devoir nous prononcer et voter sur les avis que vous émettez aux services de l'Etat. En plus, là, vous regroupez les quatre les quatre points, autant il pourrait y en avoir certains où éventuellement on serait d'accord mais pas tous, et en tout cas ce qui ressort de tout ça c'est que vous avez discuté avec les services de l'Etat mais sans nous comme d'habitude. Vous nous considérez comme des, comme des gens qui ne sont pas à votre hauteur en fait donc vous nous demandez quand même de voter pour vous donner ...*inaudible*...mais c'est c'est c'est tout de même pas possible de concevoir la démocratie dans ce sens-là.

On a besoin d'avoir les informations sur vos projets, sur les projets que vous menez, on ne peut pas se prononcer sur des questions aussi graves que le PPRI sans savoir de quoi il en est derrière concernant PRESTAL, concernant MABILLE même concernant en fait l'avenir du camping sur l'Ile d'Or.

Voilà c'est c'est, on a vraiment un problème avec ce déni de la démocratie dans cette ville. Puisqu'on a l'impression de ne servir à rien à part vous donner notre aval pour vos vos propres décisions, vous décidez entre vous et c'est absolument anormal. Voilà. Donc on s'habitue aussi à ça puisqu'en fait en fait c'est toujours la même situation qui se répète finalement au moment de voter mais on n'a aucune aucune information sur les projets donc si ça doit durer encore quatre ans et quelques, ça va être très long pour nous et on se demande si comment on va faire pour voter pour la suite et c'est ce qui fait qu'on vote contre à chaque fois pour qu'enfin on est accès aux dossiers et qu'on puisse connaître les tenants et les aboutissants des projets que vous menez. Je pense que c'est ...*inaudible*...et vous dire à peu près notre ressenti donc nous voterons contre cet avis puisqu'il n'y a eu donc aucun débat avec nous. Voilà. Merci.

M. BOUTARD : Très bien. Je vais répondre à plusieurs de vos propos.

Le premier, Madame GUICHARD, je ne vous permets pas d'interpréter mes propos où l'ensemble du conseil n'était pas et où les services de l'Etat, à aucun moment je n'ai remis en cause ce que l'Etat disait, j'ai simplement expliqué que ce qui était présenté, et Monsieur le Directeur vous l'a dit, vous avez oublié cette chose, que nous présentons le plus fort risque, que dans ce PPRI, c'était le risque le plus important qui était présenté. Donc je comprends dans cette présentation le côté anxiogène, quand on voit des photos avec des simulations à inondation jusqu'au premier étage,

mais en aucun cas Madame GUICHARD je ne vous permets d'interpréter mes propos et de dire que j'aurais diminué les risques.

Et cela va très bien avec le deuxième point que vous abordez.

Je pense et c'est l'impression que vous-même vous me prenez souvent pour un idiot puisque vous avez oublié le premier Conseil Municipal qui, aujourd'hui, fait que je suis Maire de la ville, qui fait que le Conseil Municipal m'a donné des pouvoirs de gestion de la ville, comme mon prédécesseur l'exerçait et comme tous les Maires de France l'exerce Madame.

Je ne vous mets pas sur un niveau moindre, j'allais dire c'est pas mon problème c'est votre problème de la considération de vous-même, c'est pas le mien. C'est le vôtre. Donc ne me demandez pas de régler des problèmes d'auto-considération. Je vous dis simplement, aujourd'hui, quand vous exercez une responsabilité et j'ai délégué à un certain nombre de personnes qui sont mes adjoints, une partie des pouvoirs qui m'ont été conférés. Ainsi qu'à des conseillers délégués. Je suis désolé Madame, si vous vouliez exercer des pouvoirs de ce qu'on appelle une majorité, vous auriez du me demander d'être à mes côtés. Voilà, c'est la démocratie. Ça c'est la démocratie Madame.

Et le lieu où nous sommes ce soir, c'est la démocratie. Vous avez le droit de parole, vous avez le droit de critiquer, vous avez le droit de le dire, vous avez le droit de vous exposer, vous avez même le droit de faire des procédures en justice donc, donc la démocratie s'exerce. Après, c'est le problème de la responsabilité.

Madame GUICHARD, quand je prends une décision et quand le conseil prend une décision que je mets en application, et c'est d'ailleurs un problème dans notre pays pour un certain nombre de Maires, c'est la responsabilité pénale. Et cette responsabilité pénale Madame, vous pouvez avoir un avis, mais c'est toujours moi-même qui la porterait. Au nom de la responsabilité que le Conseil Municipal m'a confiée.

Donc ça n'est pas un jeu, ça n'est pas un lieu où comme dans l'Assemblée Nationale ou dans les autres Parlements, il y a un débat interminable sur lequel les élus n'ont d'ailleurs pas de responsabilité pénale. Ça s'appelle l'exécutif.

Donc sur ce point-là, je ne peux pas entendre que la démocratie dans notre ville ... et demandez au Maire de Tours, au Maire de Blois, au Maire de Saint-Pierre des Corps, de Chambray les Tours, si cette responsabilité est différente à Amboise et si la notion de porter un projet, de le travailler avec sa majorité puisque telle a été la voix des amboisiens, est quelque chose d'anti-démocratique.

Là, Madame, je suis désolé de vous dire, vous vous trompez. Donc ne faites pas croire que nous serions dictateurs, tyrans ou autres.

Et d'ailleurs, je vais vous demander un peu de réserve sur parfois des propos excessifs. Nous avons le droit d'en avoir dans certains lieux. Je tiens à vous rappeler ce qui s'est passé à Saint-Pierre-des-Corps et dans un tas d'autres communes, oui, oui, non on n'a pas le droit de plaisanter avec ça. C'est-à-dire qu'à force de mettre en situation de soi-disant culpabilités, irresponsabilités, des élus quels qu'ils soient, de majorité ou d'opposition, un jour ou l'autre, certains peuvent les attaquer jusqu'à chez eux ou dans leur chaise.

Mme GUICHARD : C'est de notre faute quand on demande de la démocratie...ça n'a aucun rapport en fait...

M. BOUTARD : Non je ne dis pas ça, je vous dis simplement à un moment donné, je vous dis simplement Madame GUICHARD, à un moment donné, à force de dire et de faire croire que la démocratie ne s'appliquerait pas à Amboise, comment ne s'appliquerait-elle pas à Amboise alors que les services de l'Etat sont là et que toutes les procédures sont respectées et que nous les respectons.

Maintenant, vous êtes dans une situation de siéger dans un Conseil Municipal avec une volonté d'opposition. Puisque vous étiez sur une autre liste et que vous n'avez pas eu la majorité. Ça c'est la démocratie. Voilà.

En tout cas, les responsabilités qui sont les nôtres nous ont conduit à négocier avec les services de l'Etat. Vous avez le droit toujours bien sûr de faire vos remarques comme tous les amboisiens, mais aussi au nom d'associations, au nom d'entreprises dans le cadre de l'enquête publique, et nous revoterons le moment venu. Là ce sont les positions effectivement que je vous propose, vous pouvez en faire d'autres. Rien n'est fermé. Et je vous invite d'ailleurs à en faire et les services de l'Etat, et c'est pas la ville qui vous répondra, ce sont les services de l'Etat qui vous répondront sur vos demandes. Et bien ça sera l'enquête publique.

Aujourd'hui, au nom de la majorité de la Ville d'Amboise, je vous fais ces propositions qui ont été travaillées et ces discussions ont été aussi vues avec l'ensemble des Maires puisque la première des réunions d'ailleurs que nous avons eu était avec l'ensemble des Maires sur ces risques inondation. Un, je ne minimise pas les risques, loin de là.

Deux, c'est l'avis que la Ville d'Amboise et de sa majorité vous fait et vous avez le droit de le critiquer mais rien ne vous empêche d'en apporter des nouveaux, bien au contraire. Voilà, mes chers collègues, si...il y a encore une autre question. Peut-être Monsieur VERNE a-t-il été le plus rapide. Puis Madame GAUDRON et Madame SANTACANA.

M. VERNE : Simplement, sur le ton de la plaisanterie, et...*inaudible*...la réponse que vous avez faite à mon propos, tout n'a pas commencé avec votre arrivée à la Mairie d'Amboise et à la Communauté de Communes. Vous n'avez jamais dit ça mais c'est comme ce que vous proposez comme interprétation de mes propos.

Sur GEMAPI, comment voulez-vous qu'on puisse intervenir sur les digues alors qu'on en n'avait pas la compétence ? Bien évidemment, bien avant votre arrivée, on a travaillé sur GEMAPI mais aussi avec tous les présidents de Communautés de Communes. Comme vous l'avez évoqué, il fallait trouver à qui nous allions déléguer cette compétence. Etablissement Public Loire à l'époque était une solution. Il s'est avéré par la suite, je suppose je ne suis plus aux affaires, que l'Etablissement Public Loire s'était déclaré compétent et avait modifié ses statuts pour pouvoir gérer effectivement l'ensemble des digues sur la Loire, et en ça c'est intéressant parce qu'il fallait absolument trouver quelqu'un qui prenne cette compétence.

Et sur les eaux pluviales et de ruissellement, je répondrai sur ces deux points-là bien évidemment on avait structuré la Communauté de Communes pour travailler sur ce sujet et surtout pour prendre cette compétence, devenir communautaire, parce que si elle était redonnée aux communes, ça serait dramatique pour les communes compte-tenu de leurs budgets. Je parle de notre bassin de vie. Voilà. Je ferme mon propos.

M. BOUTARD : Merci Monsieur VERNE. Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : Oui je voulais aussi apporter un peu un éclairage parce que nous avons été aux responsabilités à une autre époque et j'étais vice-présidente en charge du développement économique à la Communauté de Communes, donc évidemment c'est des sujets qu'on a non seulement étudié et concerté aussi avec les entreprises, parce que je reprends un peu vos propos parce que vous laissiez entendre Monsieur le Maire, qu'il n'y avait jamais eu de concertation jusqu'à présent avec les entreprises sur les risques d'inondation. Bien entendu, ce n'est pas vrai. C'est un sujet qui nous a préoccupé depuis très longtemps et c'est, on était face à, ça a été dit, des zones d'activités qui étaient très anciennes, avec finalement beaucoup d'entreprises qui étaient là, et qui finalement avaient assez peu conscience des risques d'inondation et finalement, on parle souvent dans ces situations de risques, de préserver les biens et les personnes, mais c'est vrai qu'il y a aussi le risque d'arrêter une économie et de mettre en péril des emplois et je pense que ces éléments-là, nous en avons totalement conscience. Et d'ailleurs, on avait mis en place et proposer à un certain

nombre d'entreprises, qui d'ailleurs s'en étaient emparées, des diagnostics qui étaient pris en charge par la Communauté de Communes et aussi par la Région, on avait co-financé ces diagnostics, pour justement à la fois sensibiliser les entreprises qui étaient concernées, mais aussi réfléchir avec elles à un point d'actions et de se dire par rapport à ce risque potentiel que vous connaissez des niveaux d'eau, ben on s'était rendu compte qu'il y avait un certain nombre de choses à faire à titre préventif. Je me rappelle notamment d'une entreprise qui avait finalement son tout son système informatique, et finalement les choses les plus précieuses de son entreprise, qui n'étaient pas hors d'eau et finalement il avait pris cette décision tout simplement mais il fallait encore le faire, de monter tout ça au premier étage. Donc on voit bien que cette sensibilisation et cette attention particulière à l'entreprise, elles ne datent pas d'aujourd'hui. Et c'est bien un long processus qu'il fallait engager avec ces entreprises qui évidemment pour certaines sont là depuis très longtemps, pour d'autres se posent des questions d'ordre d'extensions et Claude VERNE aurait pu le dire aussi, on a souvent négocié ces extensions avec les services de l'Etat mais ça trouve ses limites. Et c'est bien aussi pour ça qu'on s'est tant battu pour l'extension de la Boitardière qui était finalement l'endroit où on pouvait permettre à ces entreprises de retrouver un développement nécessaire pour notre territoire. Voilà, je voulais quand même préciser ça.

M. BOUTARD : Merci Madame GAUDRON. Je n'ai pas laissé entendre donc ne faites pas d'interprétations...

Mme GAUDRON : Si si.

M. BOUTARD : Parce qu'avec l'interprétation de l'interprétation, on finit par perdre le sens des choses. Je n'ai jamais remis en cause ni le travail qui a été fait par mes prédécesseurs, je n'ai pas inventé la Ville d'Amboise ni la ComCom. Nous avons repris une situation et félicitez-vous que cette continuité d'actions avec les entreprises se maintienne. La seule chose que je vous ai dit Madame GAUDRON pour vous éclairer, c'est que nous avons été la seule zone qui a invité ses chefs d'entreprises sur une présentation du PPRI par les services de l'Etat. C'est le seul endroit. Et d'ailleurs, Madame la Préfète hier, me l'a fait largement remarqué en disant nous avons repris cette idée que quand il y a des zones d'activités, effectivement, nos services de l'Etat doivent présenter à ces chefs d'entreprises. C'est une proposition que j'avais faite. Voilà, félicitons-nous en. Ça n'a rien d'héroïque mais nous continuons à travailler avec les entreprises sur les diagnostics dont vous parliez. Ils vont être rendus obligatoires. C'est une bonne décision. C'est aussi une des choses qu'on a vu avec l'Etat. Je rappelle que le PPRI n'est pas ouvert depuis trois mois. La révision, c'est depuis 2018. Donc j'entends.

Et sur la gestion GEMAPI, les choses ont évolué depuis un an et demi aussi, elles se sont accélérées. Pour votre information Monsieur VERNE, c'était l'un des points que nous avons mis à l'ordre du jour de la visite de Madame GOURAULT, la Ministre GOURAULT. L'entière des présidents de Communautés de Communes et de la Métropole avaient souhaité mettre ce sujet à l'ordre du jour et c'est vrai qu'il y a eu une accélération à ce moment, puisque on peut toujours minorer le rôle des uns et des autres mais c'est vrai que sur ce sujet j'avais saisi très vite la Ministre GOURAULT, sur cette incapacité financière que nous aurions à gérer 24 kilomètres de digues sur lesquelles l'Etat, lui-même, n'était pas intervenu depuis des années. Donc comment nous demander à nous de se mettre en conformité sur des digues que l'Etat n'avait pas entretenu sur des grands travaux depuis au moins trente à quarante ans. Donc cette discussion elle a été faite. Et effectivement, les services de l'Etat ont reconnu qu'ils avaient une responsabilité. Moi je trouve que la Loire, ces grands cours d'eau, je trouve que c'est quelque chose qui devrait rester dans le pouvoir régalién. Je le dis clairement, on n'est pas sur des gestions de petits cours d'eau. Et ça posera d'autant plus de problèmes la gestion de la Loire sur la partie administrative. les digues, qui fera les arrêtés pour les travaux du Conseil Départemental ? Le Président de la Communauté de Communes ? Le Maire de la commune concernée ? Toutes ces questions-là sont à l'ordre du jour. On y travaille ça prend

beaucoup de temps. Mais je ne minimise pas pour autant le travail qui a été fait avant, et je ne laisse pas entendre que rien n'a été fait. Je tiens à vous rappeler quand même, mes chers collègues, que j'ai été moi-même élu et qu'un certain nombre de décisions que vous avez prises, je les ai soutenues. Et parfois, et même souvent, j'ai voté pour ces sujets qui ne sont à mes yeux pas politiques, mais de l'intérêt de notre population. J'ai voté pour. Voilà. Maintenant, on va passer au vote. Pardon, Madame SANTACANA.

Mme SANTACANA : Je suis assez d'accord sur le fait que parfois on peut voter pour, on a déjà voté pour des décisions... *inaudible*... mais en fait moi ma question c'est qu'est ce qui pourrait nous aider des fois à voter pour, c'est des fois d'avoir plus d'explications sur vos projets et concernant effectivement sur les zones que vous souhaitez déplacer ou rechanger en zonage par rapport au PPRI, le bâtiment industriel comme vous l'appellez, le bâtiment PRESTAL en fait, que vous avez acquis pour 800 000 euros, quel est maintenant l'objet, quel est votre dessein par rapport à la destination de ce bâtiment ? Vous voyez si on avait beaucoup plus d'informations, peut-être aussi que ça pourrait nous aider à formuler des votes qui soutiendraient votre proposition.

Egalement pour MABILE, après j'en terminerai mais puisque tout à l'heure vous m'avez dit de poser la question maintenant, je la pose maintenant, les habitations que vous voulez construire au premier étage, en tout cas j'imagine qu'elles ne seront pas très nombreuses vue la façade du bâtiment, et quel est l'intérêt pour moi l'intérêt de mettre deux ou trois logements, quel est l'intérêt de faire courir justement des risques à des gens pour si peu de logements finalement ? Et encore une fois, j'aurai besoin et je pense qu'on a tous besoin ici, y compris les gens qui nous regardent, les amboisiens qui pourraient nous regarder, de connaître quels sont vos projets pour MABILE et quels sont vos projets pour PRESTAL ?

M. BOUTARD : Madame SANTACANA, en ce qui concerne PRESTAL, l'acquisition n'est pas encore faite. Je vous ai dit qu'il y avait des diagnostics à faire lors de la première délibération. Nous attendons. J'en informerai le Conseil, et nous ne sommes pas encore en procédure chez le notaire.

Mme SANTACANA : Mais on a voté quand même une délibération pour 800 000 euros si je ne m'abuse, j'ai pas ...on l'a voté cette délibération.

M. BOUTARD : Madame SANTACANA, vous avez quand même un peu de mémoire. C'est pas parce que vous votez une délibération le jour que la signature a été faite la veille ou va se faire le lendemain matin. C'est la volonté d'acquérir, je suis d'accord avec vous. Je vous ai parlé de tiers-lieu. Je vous ai parlé de lieu à activités culturelles, éventuellement pourquoi pas sportives, de développement dans ce quartier. Il suffit d'entendre les gens du quartier, l'association entre autres que j'ai déjà plusieurs fois, de cette volonté que ce quartier se développe. Vous avez bien compris que dans le cadre du PPRI, l'habitat c'était fini sur cette partie. Donc PRESTAL, dans l'évolution et dans l'opportunité de l'acquérir, c'est d'avoir effectivement comme je vous l'ai déjà expliqué et le jour venu, quand le projet définitif passera en commission, on le discutera, et là on en parlera. C'est l'opportunité d'acquérir un bâtiment à caractère historique dans un quartier qui n'avait plus de dynamique, où nous étions tous d'accord, nous avons tous parlé, que ce quartier, ce Faubourg du Bout des Ponts devait avoir une dynamique. L'opportunité de cette acquisition, qui est quand même au montant à 15 000 euros près des Services des Domaines, donc dans le respect des services de l'Etat et de leur estimation, et de la négociation avec les propriétaires. Donc sur ce projet-là, Madame SANTACANA, vous avez l'air de penser que tout est déjà classifié, cadré, décidé...

Mme SANTACANA : Non justement.

M. BOUTARD : Et bien je vous le dis, non. Quant à MABILE, permettez-moi de rappeler que nous ne sommes pas au Conseil Communautaire, c'est la propriété de la Communauté de Communes, c'est une discussion que nous avons eu encore hier soir avec les élus de la Communauté de Communes. Pour le moment, et vous le savez, l'extension sur la partie la plus proche de la ligne de chemin de fer, ce qu'on appelle le Pat Com va connaître une nouvelle orientation c'est-à-dire de l'extension des services de la Communauté de Communes. Et puis sur les parties suivantes, en accord avec le Maire de Nazelles, puisque j'ai toujours dit qu'il n'y aurait pas de projet sur une commune sans l'accord du Maire, nous sommes en train de voir un certain nombre d'opérateurs et nous en verrons d'autres, nous voulons ne pas réduire une opportunité de projets. Il n'y a pas une volonté de logements demain en en mettant un ou deux ou trois, mais de pas réduire une opportunité de projets sur ce site de MABILE en ne rendant ces bâtiments qui ne sont que la continuité du CADA et du reste, de l'habitation en façade et avec une vue extraordinaire sur le Château et sur la Loire. Où il y a d'ailleurs, juste en bas, un projet du Conseil Départemental qui s'appelle Fenêtres sur Loire. Donc tout ça n'est pas incohérent. C'est de pas, déjà, avoir décidé le projet mais c'est de ne surtout pas fermer de porte à une opportunité de projet.

C'est bien ce qui est dit dans la délibération, c'est-à-dire d'offrir une possibilité d'hébergement ou de commerce sur ces bâtiments en entrée de ville qu'il faut absolument traiter, je pense qu'on est tous d'accord avec des façades classées.

Et il ne faut pas fermer l'opportunité d'avoir sur ces endroits un type d'hébergement.

Pour autant, rien n'est pour le moment décidé. Et je suis très clair. Donc, ne nous mettons pas en porte à faux de faire croire que sur MABILE, parce qu'il y aurait le PPRI et parce qu'on ferait cette demande de s'autoriser une opportunité de faire de l'hébergement et du commerce sur cette partie, c'est s'autoriser l'opportunité. Tout simplement, mais pour le moment, il n'y a aucun projet de dessiné. Je le ferai en accord avec le Bureau Communautaire, et je le ferai surtout en accord avec le Maire de Nazelles, le Maire d'Amboise, vous comprendrez que je n'aurai pas de mal.

Mme SANTACANA : J'ai juste une petite question justement par rapport à PRESTAL parce que vous me rassurez en disant que l'acquisition n'est pas entièrement finie.

M. BOUTARD : Elle est en cours.

Mme SANTACANA : Elle est en cours, est-ce qu'il y a une condition suspensive par rapport aux coûts de la dépollution du sol ?

M. BOUTARD : Toutes ces questions là on les abordera. Je pense, Madame SANTACANA, qu'on ne peut pas dire que je cache quoi que ce soit ou quelque élément que ce soit. Je pense qu'à la Communauté de Communes, vous recevez comme tous les Conseillers Communautaires tous les documents qui sont travaillés à la Communauté de Communes. Les rapports...

Mme SANTACANA : Je parle de PRESTAL.

M. BOUTARD : Oui. Sur MABILE, c'est pareil. Quand on aura tous les éléments, quand on aura tous les diagnostics, quand on aura tous les principes, là aussi à voir quels pourraient être les partenaires de subventionnement ou d'investissement, il y avait simplement une opportunité d'acquisition dans un quartier qui le méritait et qui le mérite et je le maintiens, à côté d'un pôle important qui est la gare, de ne pas laisser passer cette occasion.

Mme SANTACANA : Je suis entièrement d'accord avec vous sur le fond. Sur la forme, vous avez vu le montant du coût de la dépollution des fonderies WAELES à Bléré, c'est deux millions cinq.

M. BOUTARD : Oui c'est quinze hectares. PRESTAL, on n'est pas sur quinze hectares.

Mme SANTACANA : On n'est pas sur quinze hectares mais on ne sait pas vraiment... *inaudible*... quelque part, je suis d'accord sur le fait que ça peut être une vraie dynamique pour ce quartier mais pas à n'importe quel prix pour les amboisiens.

M. BOUTARD : Mais Madame SANTACANA, quand on me connaît et vous savez comme je suis, quand même, bah non, et bah non. Et bah justement, quand on me connaît, on sait pertinemment que la ville et je ne conduirai pas la ville et là aussi quand même nous avons des services, vous imaginez bien que si j'ordonnais des commandes sur des montants, les services me diraient non Monsieur le Maire on ne vous suit pas et tout le monde se carapaterait. Ils auraient raison. Et vous imaginez bien que mes adjoints et mon équipe municipale qui ne sont pas des huluberlus ne vont pas eux-mêmes puisque c'est un travail que nous faisons en équipe, ne vont pas eux-mêmes s'engager dans des dépenses somptuaires qui rendraient la ville déficitaire à un point d'être mise sous tutelle. Soyons raisonnables. On l'aime trop notre ville pour en arriver là. On l'aime trop. Et les uns et les autres, je crois que nous sommes là pour la protéger. Vous dans votre rôle et je l'entends mais ne faites pas croire que nous ne l'aimons pas et que nous ne la protégeons pas et que nous irions faire des dépenses excessives. Vous croyez que la venue de la Préfète hier a été pour aborder tous ces sujets, des soutiens de l'Etat que nous pourrions avoir et il y a d'autres partenaires sur cette opération qui m'ont d'ailleurs fait savoir que c'était une excellente opportunité et sans doute un projet pour le territoire qui fera aussi rayonner ce quartier du Bout des Ponts. Voilà.

Avez-vous d'autres remarques ? Madame BÉCHET.

Mme BÉCHET : Oui en fait excusez moi j'ai un gros dilemme avec moi-même, je ne sais pas ce qui me dérange le plus entre le fait de dépenser 800 000 euros sans avoir de projet derrière, ou avoir un projet derrière et de ne pas assumer de ne pas nous impliquer en fait. Parce que du coup ça validerait tout ce qu'on dit depuis le début. Ça serait quand même bien dommage. Je vais partir du principe que vous en avez un et qu'on ne sera pas associé à celui-ci et qu'à priori nous le découvrirons au mieux clef en main dans une commission 15 jours avant le Conseil Municipal on nous demandera de voter pour celui-ci. Merci.

M. BOUTARD : Madame BÉCHET, c'est aussi une considération de la gestion d'une ville. Et c'est pas la première fois que j'aborde ce sujet. Vous êtes nouvelle élue, j'entends. Mais il y a deux possibilités dans la gestion d'une ville. Certains ont fait beaucoup de réserves foncières dans leur ville. A chaque fois qu'une parcelle, à chaque fois qu'un bâtiment était en vente, la ville en faisait l'acquisition pour pouvoir porter des projets. Et vous avez des communes qui refusaient l'acquisition foncière et qui se sont d'ailleurs bloquées sur des projets. Réfléchissez bien à cette notion, on n'est pas que sur une notion de projet, on doit être sur une notion de projet. Mais on est sur une notion de réserve foncière, de réserve foncière. Et vous comprendrez d'ailleurs d'autant mieux que quand on a de la réserve foncière, on peut porter des projets d'ampleur. Sur ce quartier, que nous connaissons bien, le faubourg du Bout des Ponts, il y a des emprises foncières qui vont se libérer. Et qui pourraient donner des opportunités de projets. On en connaît d'autres, il y aura demain sans doute Maison.fr, c'est quasi sur, et il y en aura d'autres d'ailleurs, comprenez le bien, dans le cadre même de la révision du PPRI où hier dans ce quartier, on pouvait construire, sur certaines parties, et demain nous ne pourrions plus construire. Pour tout vous dire et Madame MOUSSET pourra en attester, nous avons eu depuis le début du porté à connaissance, des sollicitations énormes de volonté de construction. Sauf que la déontologie d'un élu fait que nous ne pouvons pas autoriser un promoteur à construire alors qu'il y aurait un porté à connaissance qui l'interdirait demain. Là, on aurait mis des gens en danger. Là, on les aurait mis en danger. Donc l'idée, comme sur un certain nombre de quartiers, comme vous me le demandez par exemple sur

La Perle ou sur Malpogne, c'est avoir l'opportunité d'acheter de la réserve foncière pour porter des projets. C'est une démarche politique que nous assumons. Comme je vous le dis, et vous pourrez le vérifier, certaines communes l'ont fait peut-être aux yeux de certains excessivement et d'autres ne le font jamais. Nous avons, nous, décidé de le faire sur des opportunités de développement de quartier dont celui du Faubourg du Bout des Ponts. Voilà, y-a-t-il d'autres remarques ou d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vais vous demander si vous êtes contre les avis qui sont proposés ? 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 avis. Les abstentions ? Il n'y en a pas dans la salle. Des votes pour ? Donc tous ceux qui ne se sont pas abstenus. Je vais demander à ceux qui sont en visio de lever la main droite s'ils sont pour. 1, Madame DEBRINCAT est revenue. 1, 2, 3, 4, 5, 6 donc tout le monde vote pour. Et je vais demander à Madame MOUSSET de me donner son vote par voie orale.

Mme MOUSSET : Oui tout à fait.

M. BOUTARD : Pour ?

Mme MOUSSET : Je vote pour oui.

M. BOUTARD : Merci Madame MOUSSET.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté en date du 19 novembre 2018 prescrivant la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation du Val de Cisse ;

Vu l'arrêté n°15-21 du 10 novembre 2021 portant prorogation de l'arrêté du 19 novembre 2018 prescrivant la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation du Val de Cisse ;

Vu le porter à connaissance de la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val de Cisse ;

Vu la période de concertation du 16 novembre 2021 au 31 janvier 2022, et notamment l'exposition et les différentes réunions publiques qui ont pu avoir lieu ;

Considérant le dossier de concertation de l'avant-projet de PPRI de novembre 2021 ;

Dans le cadre de la phase de concertation, la Ville d'Amboise souhaite émettre les avis suivants :

- **Ile d'Or :**

L'objectif de la Ville d'Amboise est de pouvoir reconfigurer le site de l'Ile d'Or, afin de valoriser les espaces naturels et la biodiversité, tout en prenant en compte la valorisation du patrimoine bâti (Chapelle Saint Jean), la reconfiguration des espaces sportifs et de loisirs, mais également en poursuivant le développement du camping.

Or l'avant-projet de règlement classe l'Ile d'Or en zone AEM. Il en résulte en particulier que les structures provisoires autorisées ne doivent pas permettre l'hébergement, empêchant toute évolution du camping. Sa montée en gamme ne peut être envisagée sans offrir de nouveaux hébergements.

Il est indispensable que soit pris en compte le bâti existant, la présence du pôle touristique et des équipements sportifs. C'est la raison pour laquelle nous demandons en particulier que des structures d'hébergement soient permises dès lors qu'il s'agit de structures démontables en 48h.

Conscient des enjeux liés au PPRI du Val de Cisse, la Ville mènera ses projets dans le respect des préconisations environnementales tout en permettant de conserver la mixité des usages sur ce site emblématique.

La zone AEM sur la partie urbaine de l'Ile d'Or n'autorise plus d'extension et d'annexe pour les constructions existantes. Cela pourrait être préjudiciable pour les habitants de cette Ile et l'évolution de leur patrimoine.

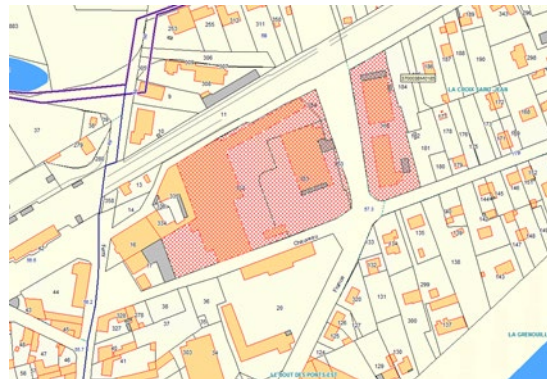
- **Zones d'activité en zone inondable**

La zone BZDE correspond à la zone inondable déjà urbanisée (B) hors centre urbain. Il s'agit d'une zone de danger nouvellement identifiée par rapport au PPRI approuvé en 2001. Cette zone de danger est appelée zone de dissipation de l'énergie.

La zone BZDE-Act correspond aux zones d'activité en BZDE sur les communes de Nazelles-Négron et Pocé-sur-Cisse. Une partie d'Amboise (parcelle BL 261) est également concernée par cette zone.

Ainsi des règles spécifiques peuvent s'appliquer à ces 2 zones d'activité, en sus des règles applicables dans toute la zone BZDE.

Les parcelles BM 183 (Maison.fr), BM 351 (Aldi), BM 352 (Ancien bâtiment d'activité) sur la commune d'Amboise



correspondent à un secteur caractérisé par la présence d'activités commerciales, ainsi que sur la commune de Pocé-sur Cisse (Intermarché/Gémo/Bricomarché/But/...),



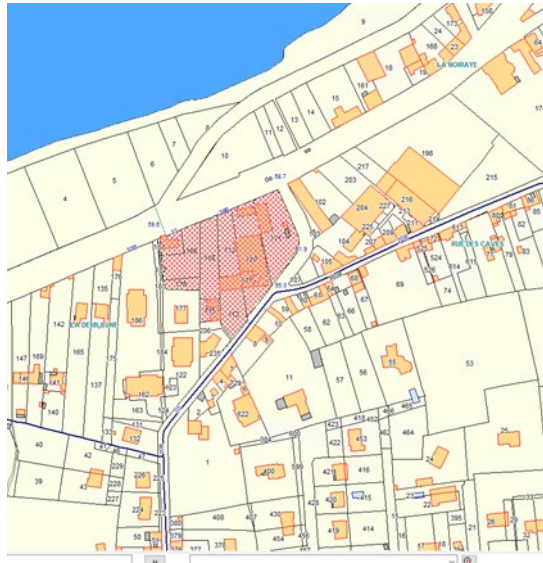
dans la continuité géographique de la zone d'activité du Prieuré. Il est important pour le maintien de l'équilibre nord-sud du territoire communautaire que ces activités commerciales puissent continuer de se développer sans être contrainte de se déplacer, ce qui aurait pour conséquence de multiplier les zones de friches.

C'est pourquoi nous demandons l'extension de la zone BZDE-Act à ce secteur commercial.

En effet, il est possible de démolir et reconstruire sur des parcelles différentes dès lors que la démolition et la reconstruction se situent toutes les 2 en BZDE-Act.

- **Le hangar route de Tours / rue de Choiseul**

Il en est de même pour des parcelles situées route de Tours dont les bâtiments à usages d'activités n'ont pas été pris en compte dans le PPRi. Elles sont actuellement situées en zone BZDE. Il serait souhaitable de les intégrer à la zone BZDE-Act.



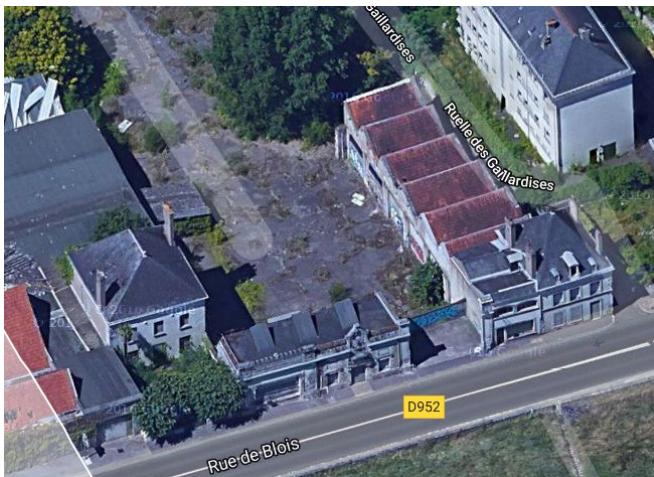
- **Friche Mabile**

La friche Mabile, grande unité foncière située sur la commune d'Amboise et de Nazelles-Négron et dont le propriétaire est la Communauté de Communes du Val d'Amboise, se situe en partie en zone BZDE-Act et BF-Act.

Vous constaterez sur les photos jointes ci-après que les bâtiments en front de Loire situés le long de la Départementale n'ont pas de caractère industriel mais plutôt commercial et de logement.

Il est important que le PPRi ne puisse pas obérer les projets futurs d'aménagement sur le site.

Pour cela la commune souhaiterait que soit revu, soit le périmètre de zonage de la CZDE afin d'intégrer ces bâtiments en front de Loire qui jouxtent des bâtiments aujourd'hui réhabilités et à usage de logements, soit de permettre dans la zone BZDE-Act la possibilité de créer de l'hébergement par démolition-reconstruction et changement de destination.



- **Remarque d'ordre réglementaire :**

Revoir pour les zones BTF, BF et BM l'article 4-1 la possibilité de logements supplémentaires qui ne sont pas autorisés dans le cadre des constructions existantes alors que dans les articles 3-1 et 3-2 les constructions nouvelles à usage d'habitation pour un ou plusieurs logements sont autorisées.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 23 voix POUR et 10 voix CONTRE :

- ♦ De formaliser ces avis dans une délibération qui sera transmise aux services de l'Etat dans le cadre de la concertation du PPRI Val de Cisse.

POUR : 23

CONTRE : 10 (M. Denis CHARBONNIER, M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Evelyne LAUNAY, M. Claude VERNE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Fabien ROZWADOWSKI)

ABSTENTION :

M. BOUTARD : Et bien mes chers collègues, je vais maintenant passer aux questions écrites puisque j'ai reçu deux questions écrites de la part du groupe mené par Madame GUICHARD. J'ai, si vous me le permettez Madame GUICHARD, ce sont des toutes petites questions, j'ai joint les deux petites questions et je vous ai fait une réponse.

« Nous avons demandé par mail le 10 janvier 2022, l'accès aux documents concernant la réflexion en cours sur le plan de mobilité pour la ville et de participer à un groupe de travail sur cette question, nous avons aussi des citoyens très impliqués sur ces sujets qui pourraient être associés utilement. Qu'en est-il de notre demande ?

Deuxième question.

Par ailleurs, une animation roller-line vous avait été proposée pour constituer un substitut intéressant en remplacement de la patinoire que vous avez choisi d'arrêter, sans revenir sur les raisons de ce choix, pourquoi ne pas avoir retenu cette activité sportive, sans impact environnemental, pour nos jeunes et moins jeunes Amboisiens ? »

Mesdames, Messieurs,

Concernant le plan de mobilité, il est effectivement en cours de réflexion et de travail. Piloté par Jacqueline MOUSSET, 1ère Adjointe, Marc LEONARD Conseiller délégué au plan pluriannuel d'investissements pour la voirie, l'éclairage public, la sécurité et le stationnement, ainsi que Monsieur Sylvain GILLET Conseiller délégué en charge de la mobilité, un groupe de travail va vous être proposé. Et d'ailleurs nous y travaillons depuis quelques semaines. Il sera composé d'élus de la majorité et de la minorité, de riverains et ponctuellement des associations tel que cycliste 37 y seront invitées. Ce groupe de travail pourrait, par exemple, réaliser des diagnostics « à vélo » donc déjà j'étais allé au départ d'un d'entre eux, fait par l'antenne cycliste 37 à Amboise, de façon à améliorer les infrastructures existantes ou d'en supprimer certaines. Dans le cadre de Collège à vélo, il pourra aussi être proposé des rencontres avec les collégiens et les lycéens qui seraient les premiers bénéficiaires de ces infrastructures projetées et qui ont souvent un avis tranché mais pertinent sur celles-ci. De tout ceci découlerait un projet d'optimisation, mais surtout de liaisons douces complètes et non morcelées. Le plan de mobilité est aujourd'hui uniquement au stade de la faisabilité. Il en découlera ensuite un Programme Pluriannuel d'Investissement jusqu'en 2026. Sur l'année 2022, 250 000 € d'investissement vous seront proposés pour à la fois optimiser et créer des liaisons douces dans le programme de voirie.

Concernant l'animation roller-line, et la fin de la mise en place de la patinoire, permettez-moi de vous apporter les éléments de réponses suivants.

Tout d'abord, lors de la commission Sports et Citoyenneté du 20 octobre 2020, il avait été précisé que la reconduction de l'animation patinoire pendant les vacances d'hiver 2021 n'était pas envisagée pour les raisons suivantes : un coût élevé, le contrat de 3 ans pour 60 000 € par an arrivait à échéance, le renouvellement se situe plutôt aux alentours, le renouvellement je dis bien, se situe aux alentours de 100 000 € par an, des considérations écologiques, une fréquentation en baisse, une augmentation... Monsieur RAVIER, je ne vous le dirai pas trois fois, quand je donne une réponse à une question écrite, c'est une réponse à une question écrite qui n'engage pas au débat je tiens à vous le rappeler, telle est la loi. Une fréquentation en baisse, une augmentation... bah si les services de la ville donnent des informations fausses Monsieur RAVIER, je leur ferai part de votre message.

Des nuisances alentours, et enfin la volonté de renouveler l'offre d'animation en proposant des activités éphémères ludiques et/ou sportives durant les vacances d'hiver, de printemps et de Toussaint. Et je vous rappelle que d'ailleurs les conditions sanitaires en 2021 ne nous auraient pas autorisés à ouvrir la patinoire.

Madame, vous savez ce que c'est qu'un Conseil ? Moi je me rappelle quand il y avait une question écrite je me taisais. Alors vous avez un problème avec votre langue, je pense.

Dans ce cadre, plusieurs projets ont été étudiés: patinodrome de Roller en ligne, karting, murs digitaux, laser game, paint ball, escape game, accrobranches, luge synthétique, structures gonflables à sensations... Lors des dernières vacances de la Toussaint, il a ainsi été proposé une triple animation de laser game, de footbulle et de tape taupe, du mercredi au dimanche après-midi sur chacune des 2 semaines de vacances, pour 3 300 € au total. Des économies. Cette animation a beaucoup plu et répondait aux considérations sanitaires et environnementales.

Je tiens également à vous préciser qu'en octobre 2020, Monsieur CHARBONNIER avait sollicité personnellement le prestataire Roller Blade France pour proposer l'installation d'un patinodrome pour animer les vacances d'hiver. Ce projet était chiffré à 20 000 € sans compter les 3 animateurs qu'il aurait fallu rémunérer pour encadrer cette animation; l'entrée était également payante (3 à 4 € encaissés par le prestataire). Le coût de l'animation a été estimée trop élevé, et le projet n'a donc pas été retenu.

Par ailleurs, la ville accueillant une association amboisienne de roller très dynamique, il a été estimé plus judicieux de réserver l'idée d'une manifestation Roller en soutien de cette association qui a notamment l'ambition de créer des événements type rando roller ou critérium en ville par exemple. Voici Mesdames, Messieurs, les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

L'ordre du jour étant terminé, je vous souhaite une très bonne soirée. Merci mes chers collègues.

Ah si vous aviez, pardon, l'information sur les décisions qui vous ont été transmises. Vous les avez toutes, je pense que je ne vais pas vous les lire : sur les contrats, les avenants, les marchés, les tarifs. Vous avez toutes les informations à votre disposition.

Deux informations, s'il vous plaît, s'il vous plaît, deux informations supplémentaires, nous inaugurerons le passage Emir Abd El Kader le 05 février à partir de 10h30. Vous allez recevoir le carton. Dans le cadre des précaunisations du rapport de Benjamin STORA.

Et puis, nous aurons le lancement au cinéma, enfin en projection, je pense que ça ne sera qu'une projection, nous aurons effectivement le lancement du film « Meurtres à Amboise » normalement le 25 février et je tiens à vous préciser que ce film a été retenu en ouverture du Festival de Luchon.

Voilà, merci beaucoup et bonne soirée.

Etaients présents :

M. Thierry BOUTARD

Mme Jacqueline MOUSSET

M. Thierry PRIEUR

M. Atman BOUCHEKIOUA

Mme Marie ARNOULT

M. José BONY

Mme Françoise THOMERE

M. Bernard PEGEOT

Mme Josette GUERLAIS

M. Sylvain GILLET

M. Guillaume HELLOCO

Mme Régine MALASSIGNÉ

Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE

M. Denis CHARBONNIER

Mme Sylvie LADRANGE

M. Jean-Louis VOLANT

Mme Brigitte DEBRINCAT

M. Alain OFFROY

Mme Elisabeth JOURDAIN

M. Brice RAVIER

Mme Myriam SANTACANA

Mme Evelyne LAUNAY

M. Claude VERNE

Mme Isabelle GAUDRON

Mme Sandra GUICHARD

Mme Justine BÉCHET

M. Fabien ROZWADOWSKI.